



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



**RAPPEL DES OBLIGATIONS  
FIXEES PAR LA LOI DU 6 FEVRIER 1992 ET LA LOI NOTRE DU 7 AOUT 2015**

Préalable au vote du budget, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi a fixé la tenue du débat dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP). **À cet effet, le vote du budget primitif 2026 sera proposé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2025.**

Le présent rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente la structure des effectifs ainsi que les perspectives d'évolution de la masse salariale, la structure anticipée de la dette pour l'exercice à venir, et explicite les hypothèses retenues en matière de construction budgétaire.

Enfin, dans un délai de quinze jours à compter de son examen, le rapport sera transmis au président de l'Établissement Public Territorial (EPT), sera mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et sera accessible en consultation à la direction des finances aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

## ***Sommaire***

1-	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2026 .....	4
1-1-	Le contexte économique international.....	4
1-2-	Contexte économique national.....	4
1-3-	La loi de finances 2026.....	5
2-	L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE .....	6
2-1-	L'épargne brute.....	6
2-2-	Les dépenses d'investissement .....	8
2-3-	L'état de la dette.....	10
3-	LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE.....	13
3-1-	L'Épargne Brute.....	13
3-2-	La trajectoire de la dette .....	14
3-3-	Un cadrage administratif pour respecter la trajectoire financière .....	15
3-3-1	Section de fonctionnement.....	15
3-3-2	Section d'investissement.....	16
4-	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026.....	17
4-1	La section de fonctionnement.....	17
4-1-1	Les recettes de fonctionnement .....	17
4-1-2	Les dépenses de fonctionnement .....	22
4-2	La section d'Investissement.....	33
4-2-2	Les recettes d'investissement .....	33
4-2-3	Les dépenses d'investissement .....	34
	SYNTHESE .....	43

## 1- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2026

La construction budgétaire des collectivités territoriales dépend par essence du contexte économique et social national, lui-même influencé par l'environnement international. Elle est également contrainte par le cadre défini par les instances gouvernementales en matière de finances publiques ainsi que par les traités européens.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 qui n'est pas encore connu en ce début du mois d'octobre 2025, s'inscrira indubitablement dans un contexte où l'instabilité gouvernementale perdure. En outre, la dette globale n'a de cesse de croître entraînant une nouvelle dégradation des comptes publics et il est à craindre des annonces d'économie pour les collectivités locales qui seraient deux fois supérieures à celle de l'année précédente.

### 1-1- Le contexte économique international

Hors de l'Union européenne, la croissance mondiale reste modérée et fragile. La Banque mondiale estime que le rythme pourrait ralentir à environ 2.3 % en 2025, avant une reprise graduelle, du fait du durcissement des échanges commerciaux et d'une incertitude persistante sur les politiques économiques. Le Fonds monétaire international prévoit pour sa part une croissance de 3.0 % en 2025 puis de 3.1 % en 2026, mais souligne les risques liés au commerce, aux tensions géopolitiques et au climat de confiance. L'OCDE formule un diagnostic proche, avec une progression attendue de 2.9 % en 2025 et en 2026, et insiste sur une inflation encore présente dans plusieurs grandes économies.

Dans la zone euro, la Banque centrale européenne projette une reprise progressive de l'activité, avec un PIB attendu à 0.9 % en 2025 et 1.1 % en 2026. L'inflation reviendrait graduellement vers la cible de 2 %, dans un contexte de stabilisation des prix et de maîtrise des taux d'emprunt. Cette configuration laisse entrevoir un environnement de taux plus stables, favorable aux programmes d'investissement des collectivités, mais avec une demande intérieure encore limitée.

### 1-2- Contexte économique national

En France, les prévisions convergent vers une reprise modérée. La Banque de France anticipe une croissance du PIB de 0.6 % en 2025, suivie de 1.0 % en 2026 et 1.2 % en 2027. Cette dynamique s'accompagne d'une inflation maîtrisée, avec un indice harmonisé à 1.0 % en 2025 puis 1.4 % en 2026. L'OCDE estime également que l'économie française croîtra de 0.6 % en 2025 puis 0.9 % en 2026, portée par la consommation mais freinée par un investissement encore contraint. Le FMI souligne la résilience de l'économie française, tout en rappelant la contrainte d'une dette publique élevée et la nécessité de renforcer la crédibilité de la trajectoire budgétaire. Enfin, l'OFCE propose un scénario plus prudent, avec une croissance proche de 0.5 % en 2025, avant un rebond en 2026, en insistant sur l'incertitude politique et commerciale.

S'agissant des finances publiques, le ministère de l'Économie vise un déficit ramené à 4.6 % du PIB en 2026 grâce à 43.8 milliards d'euros d'économies. La Cour des comptes rappelle que si les collectivités disposent encore de bases financières solides, elles sont confrontées à des besoins de financement croissants et devront être associées à l'effort de redressement national. Cette perspective suppose pour les communes de maîtriser l'évolution de leurs charges, en particulier de fonctionnement, de programmer leurs investissements de manière séquencée pour préserver leur épargne brute et de réduire la charge de leur dette.

### 1-3- La loi de finances 2026

À la suite de la dissolution du 9 juin 2024, après le vote de confiance du 8 septembre 2025 — qui a abouti à la chute du gouvernement Bayrou- et suite à la démission du premier ministre Sébastien Lecornu en date du 6 octobre 2025, la vie politique nationale demeure marquée par une profonde instabilité politique qui a pour conséquence de maintenir une incertitude durable. Cette défaillance gouvernementale inédite fragilise le calendrier budgétaire. Pour les collectivités locales, ce climat d'incertitude complexifie grandement la préparation budgétaire.

Pour rappel, le 15 juillet 2025, le Premier ministre François Bayrou a présenté les grandes lignes de la loi de finances 2026. Celle-ci repose sur un plan d'économies de 43.8 milliards d'euros visant à ramener le déficit public à 4.6 % du PIB. Les collectivités locales sont directement concernées, avec un effort demandé d'environ 5.3 milliards d'euros. La présentation a confirmé la reconduction du dispositif DILICO, destiné à lisser les recettes fiscales locales, tout en soulignant que ses modalités précises restaient à préciser.

Aujourd'hui, le risque d'une non-adoption du projet de loi de finances 2026 demeure réel : l'absence de gouvernement stable pourrait contraindre l'État à recourir à des mécanismes transitoires tels que le douzième provisoire, en laissant les collectivités dans l'imprévisibilité.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la préparation budgétaire de la Ville de L'Haÿ-les-Roses qui, toutefois, peut s'appuyer sur la qualité de sa gestion depuis 2014 et l'amélioration constante de ses indicateurs financiers (taux d'épargne brut, capacité de désendettement...) afin de présenter pour l'année 2026 un budget sincère et responsable, permettant la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, soucieuse du maintien de la qualité des services publics rendus par la collectivité et sans augmentation des impôts pour la treizième année consécutive.

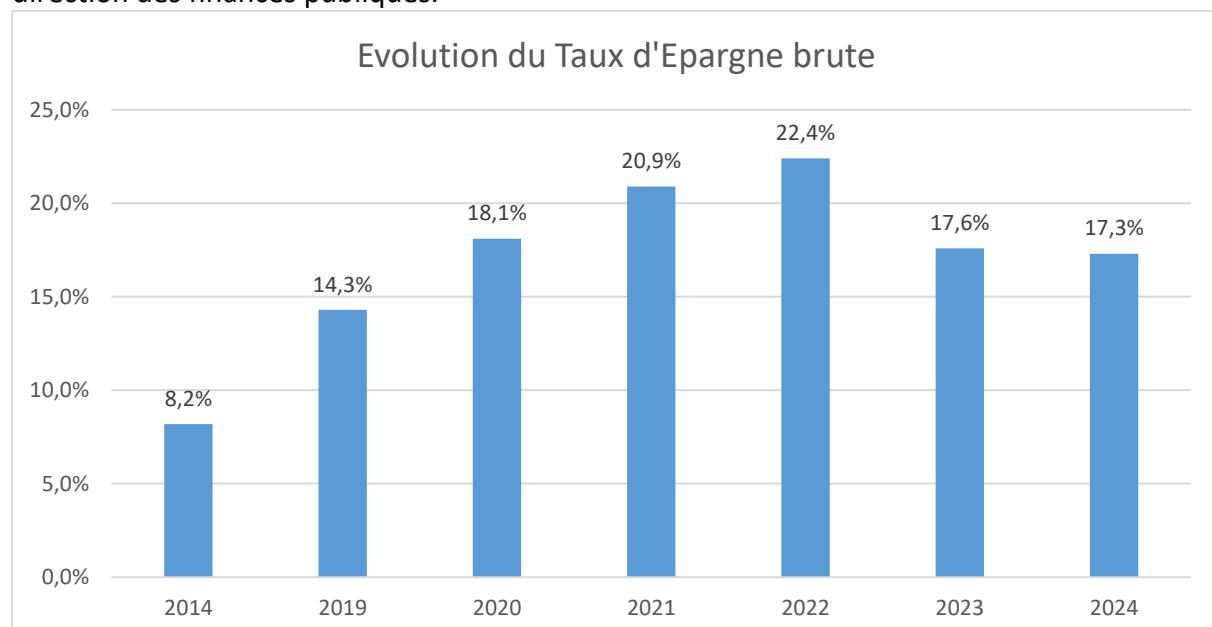
## 2- L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

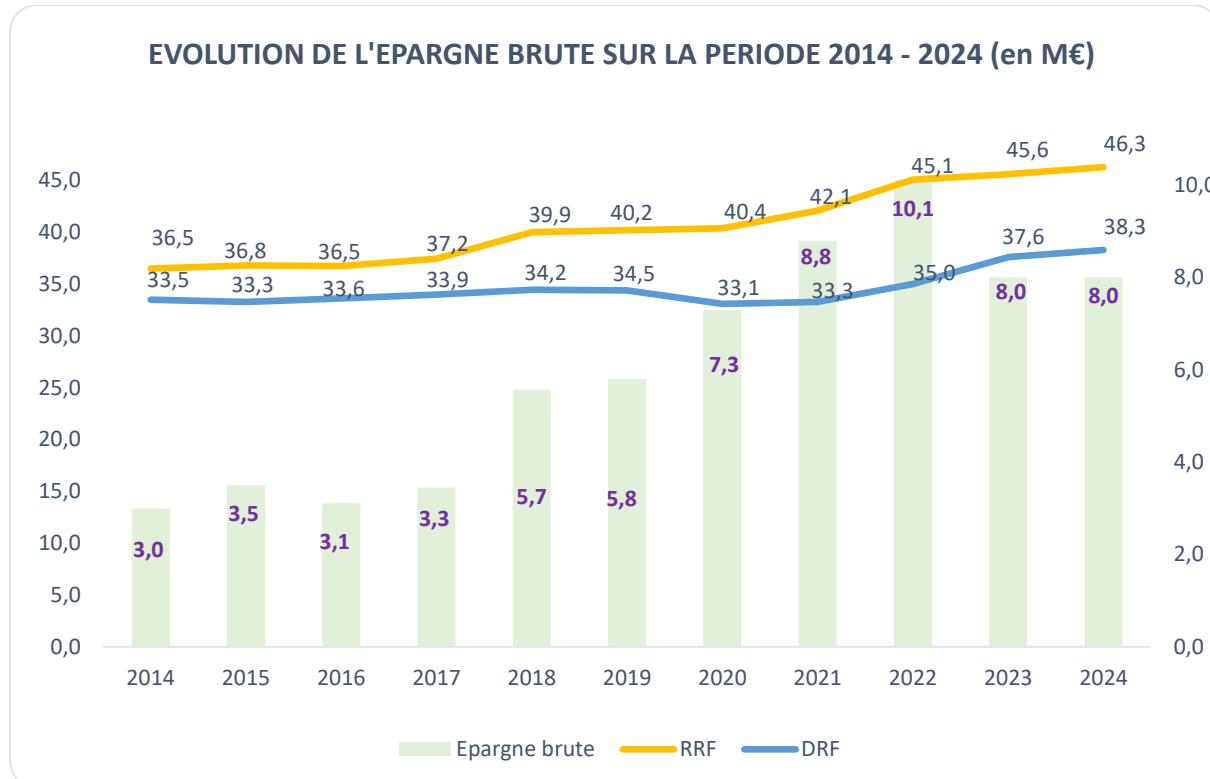
Le tissu économique de la commune demeure historiquement peu dynamique, en raison d'un nombre limité d'entreprises ou de sièges sociaux implantés localement. En conséquence, les recettes fiscales reposent majoritairement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Malgré cette contrainte, la ville parvient, année après année, à préserver sa capacité financière afin de remplir ses missions de service public, de rénover ses équipements, et de développer son territoire, le tout sans augmentation des taux de fiscalité depuis 2014.

### 2-1- L'épargne brute

L'épargne brute s'obtient en soustrayant les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) aux recettes réelles de fonctionnement (RRF) et doit à minima couvrir le remboursement des emprunts contractés.

Les graphiques ci-après illustrent les efforts de la commune pour assurer la couverture des dotations aux amortissements et du remboursement du capital des emprunts, tout en dégageant un excédent nécessaire à l'autofinancement d'une partie des investissements. Malgré une baisse d'environ 5 points entre 2022 et 2023, liée à une progression des dépenses réelles de fonctionnement (+7.06 % ; l'impact de l'inflation) plus rapide que celle des recettes réelles de fonctionnement (+5.87 %), du fait des impacts en terme d'inflation et des conséquences de la guerre en Ukraine, le taux d'épargne brute demeure à un niveau plus élevé que la moyenne des communes de la strate. En 2024, le taux d'épargne brute est de 17.3 %, et sur les quatre dernières années, le taux d'épargne moyen est d'environ 19%. Ce taux est nettement supérieur aux seuils d'alerte (7 %) et de vigilance (10 %) fixés par la direction des finances publiques.





Après avoir été consolidée entre 3 M€ et 3,5 M€ par an sur la période 2014 – 2017, alors même que les dotations de l'Etat diminuaient drastiquement, l'épargne brute de la ville a connu un pic au cours de l'exercice 2022 pour culminer en valeur à 10,1 millions d'euros. L'épargne brute s'est établie à 8 millions d'euros en 2023 ainsi qu'en 2024.

Après s'être accrue entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 de +1,3 millions d'euros en valeur (soit +15%), la Capacité d'Autofinancement Brute ou Epargne Brute pour la collectivité s'est légèrement contractée entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023 avec l'augmentation des dépenses sous l'effet de facteurs exogènes (persistance d'un contexte inflationniste, mesures réglementaires avec les hausses successives de la valeur du point d'indice, hausse des taux d'intérêt monétaires), et d'un moindre dynamisme des recettes avec notamment la forte baisse du produit des droits de mutation en lien avec le contexte de crise sur le secteur de l'immobilier.

Malgré cette légère contraction en 2023, l'épargne brute a été multipliée pratiquement par trois sur la période, et se situe à un niveau très au-dessus des seuils d'alerte.

La tendance à la baisse observée sur l'épargne brute au cours de l'exercice 2023 s'est stabilisée en 2024 sous l'effet de la maîtrise de l'évolution des dépenses et d'un reflux de l'inflation.

L'évolution tendancielle divergente entre les recettes et les charges, caractéristique d'un « effet ciseau », n'est pas propre à la ville de L'Haÿ-les-Roses et concerne l'ensemble des collectivités à des degrés divers selon leur importance et leur strate.

**Pour autant, à l'instar des années précédentes, la poursuite d'une gestion optimisée permet de nouveau de voter le budget primitif dès le mois de décembre, sans nécessité de constater les excédents de gestion reportés, de réduire le niveau d'endettement de la collectivité, et d'améliorer significativement l'effort d'investissement sur fonds propres afin de financer les grands projets de redynamisation urbaine sans augmentation des taux d'impôt.**

## 2-2- Les dépenses d'investissement

La Ville a amélioré le niveau de ses dépenses d'équipements de manière continue au fil des exercices budgétaires par le biais de la mobilisation d'une épargne brute reconstituée.

Dans le cadre de ses actions menées en faveur de la rénovation du patrimoine et de la transition écologique, la Ville a entrepris des travaux de réhabilitation de ses équipements publics pour optimiser les performances de son patrimoine, améliorer les conditions d'accueil des usagers et améliorer les conditions de travail de ses agents, tout en rationalisant ses coûts de fonctionnement.

### FOCUS SUR 2025

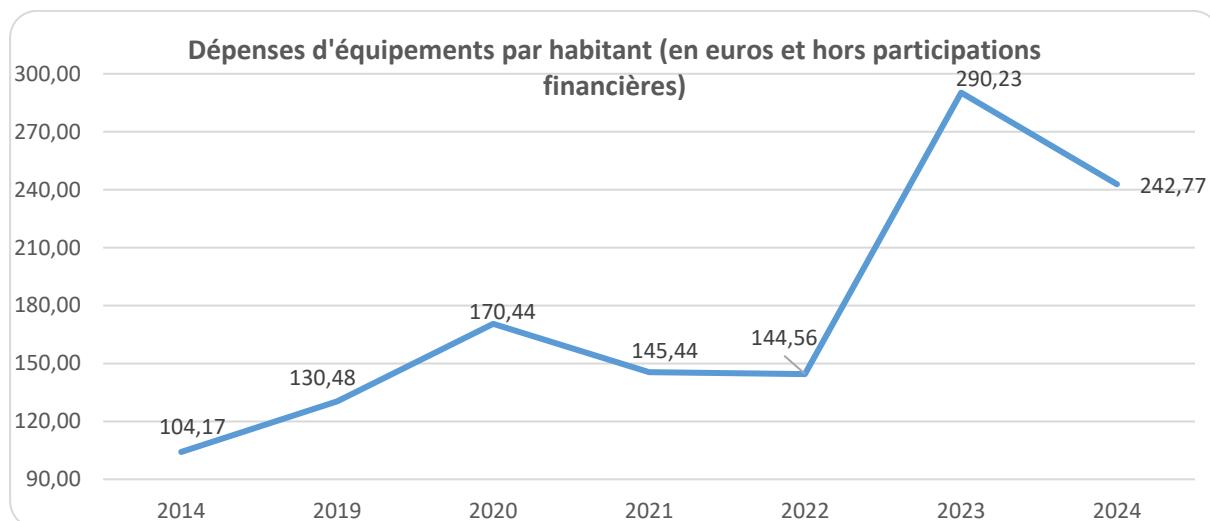
Les travaux réalisés et engagés en 2025 (liste non exhaustive), conformément aux orientations budgétaires, illustrent la poursuite de cet objectif ambitieux :

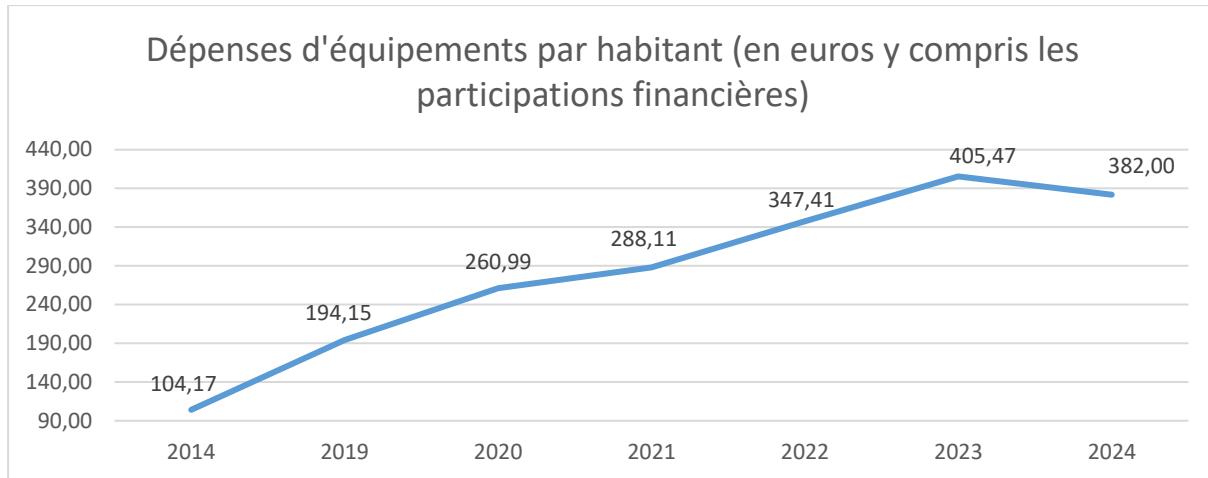
- Les travaux pour la création d'un nouvel ALSH – école de la Vallée aux Renards (0.51 M€) ;
- Les travaux de rénovation des classes, des parties communes et des dortoirs – école maternelle du Jardin Parisien (0.21 M€) ;
- L'aménagement de la salle polyvalente et l'installation de nouveaux équipements – Moulin de la Bièvre (0.1 M€) ;
- Travaux à l'auditorium (0.13 M€) ;
- La rénovation de la peinture et de la protection murale de deux grandes salles, d'une petite salle et de la salle de danse ainsi que des vestiaires à l'ALSH Simone Veil (0.19M€) ;
- Remplacement d'un système d'éclairage des tunnels rue de Chevilly et rue Henry Thirard, et remise au propre de l'infrastructure (0.3 M€) ;
- Poursuite des travaux de transformation du terrain de football au stade l'Haÿette (0.46 M€) ;
- Poursuite et achèvement des travaux de la Promenade de la Vanne (1.12 M€) ;
- Poursuite des travaux de rénovation du Centre Technique Municipal (1.16 M€) ;
- Le groupe scolaire Bessie Coleman de 25 classes et un centre de loisirs sur le secteur Lallier gare (chantier en cours pour une mise en service au début de l'année 2026) ;
- Le complexe sportif Caroline Aigle de 4 000 m<sup>2</sup> sur le secteur de Lallier et son parking public de 200 places (chantier en cours pour une mise en service au début de l'année 2026).

Ce haut niveau d'investissement est le résultat de la mise en œuvre de mesures de gestion pérennes et en adéquation avec le périmètre des politiques publiques depuis 2014. Ces mesures permettront dans les années à venir d'assurer sur fonds propres la réalisation de nouveaux ouvrages, infrastructures et équipements publics :

- Une médiathèque de 2 500 mètres carrés sur le secteur Locarno et son jardin ;
- La transformation/réhabilitation du bâtiment Body Gym en Maison de Santé Pluridisciplinaire ;
- Un équipement à caractère administratif et socio-culturel sur le quartier de Lallier gare (relais mairie, relais Poste, salle polyvalente, pôle jeunesse ...) ;
- La poursuite des travaux de réhabilitation dans les écoles notamment la finalisation des travaux dans l'école maternelle du Jardin Parisien et des bâtiments administratifs ;
- La poursuite du plan pluriannuel de renaturation des cours d'écoles ;
- L'extension du Centre Municipal de Santé ;
- La réhabilitation ou le réaménagement des équipements sportifs notamment au sein du stade l'Haÿette mais également des gymnases de la Ville.

L'évolution de ces dépenses d'investissements est synthétisée par le ratio dépenses d'équipement par habitant (chapitre 20, 21, 23, et 27 pour les participations financières des concessions d'aménagement), comme le montrent les graphiques suivants :





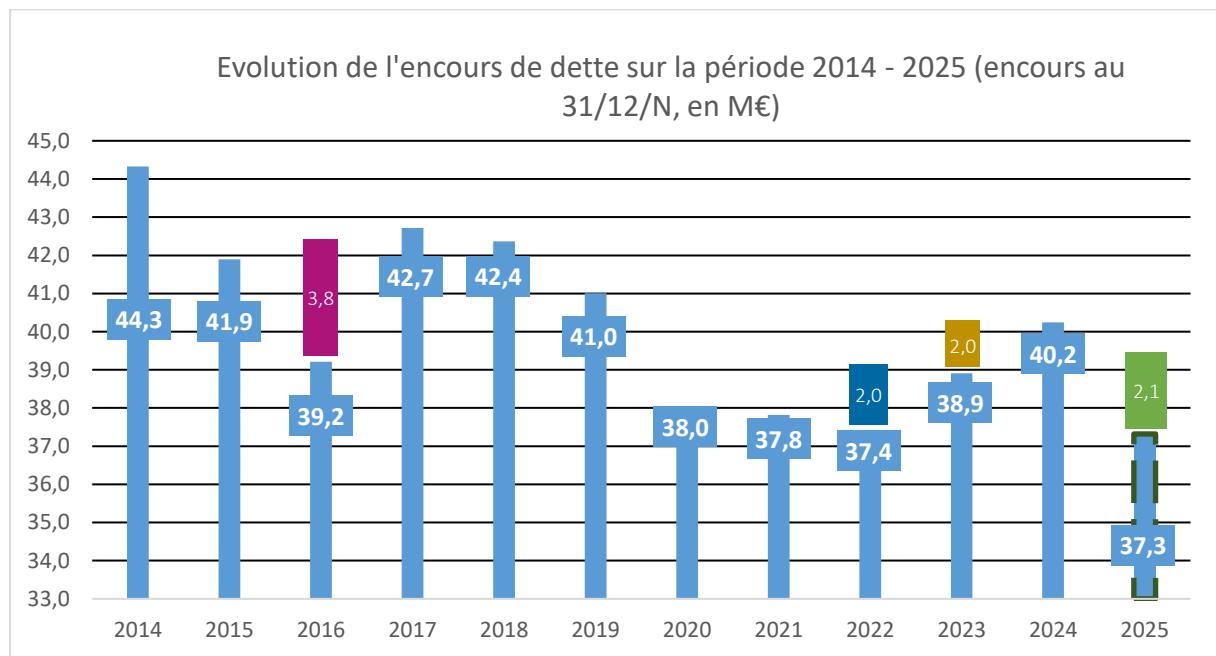
L'amélioration significative de ce ratio, à mettre en parallèle avec l'amélioration de l'épargne brute et la diminution du stock de dette, illustre l'effort structurel de la Ville en matière de gestion et d'investissement depuis 2014. L'année 2024, au cours de laquelle les dépenses d'équipements ont culminé à 7,7 millions d'euros portées par des projets de grande envergure (poursuite de la réhabilitation des locaux du Centre Technique Municipal, poursuite des travaux de la Promenade de la Vanne, travaux du stade l'Haÿette ...), est particulièrement illustrante à cet égard. Depuis 2023, les dépenses d'équipements par habitants sont 4 fois supérieures à ce qu'elles étaient en 2014.

### 2-3- L'état de la dette

La Ville a mobilisé, comme chaque année, un emprunt de 2 700 000 € au cours de l'année 2025 afin de financer les dépenses d'investissement récurrentes. Cet emprunt reste inférieur au remboursement annuel du capital de la dette par la Ville, permettant ainsi une continuité de désendettement.

Enfin, il convient de retrancher de l'encours de dette, l'emprunt contracté, suite à la fin de la convention de portage foncier avec le SAF'94, en 2015 auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant initial de 3 795 600 €, en raison de son remboursement anticipé intervenu en octobre 2025. Ce remboursement, d'un montant de 2 087 580 €, s'inscrit dans la poursuite de la politique de désendettement engagée par la Ville depuis 2014.

Le graphique ci-dessous souligne la baisse du stock de dette sur la période 2014 – 2025 :



(En violet = intégration de l'emprunt supplémentaire de 3.79 M€ suite à la fin de la convention de portage foncier avec le SAF94 conclue en 2004/2006) ;

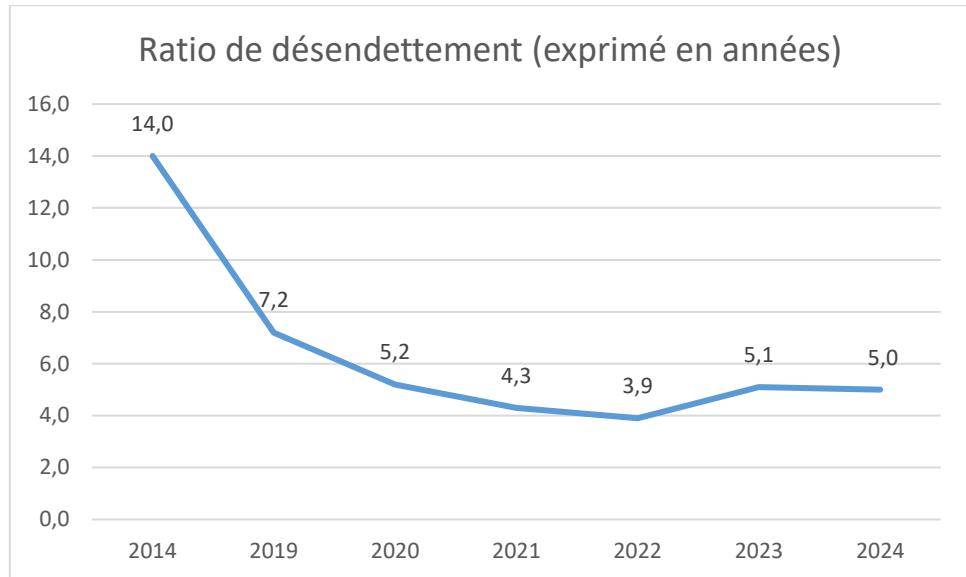
(En bleu foncé = intégration de l'emprunt du SIPPEREC de 2.01 M€ portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie) ;

(En marron = intégration de l'emprunt de la BRED de 1.99 M€ suite à la reprise de l'emprunt Géraud suite à la résiliation anticipée de la DSP marchés forains) ;

(En vert = le remboursement anticipé de l'emprunt de la Caisse d'Epargne intégré en 2016 (3.79 M€), intervenu en octobre 2025).

**Les efforts financiers réalisés depuis 2014 permettent à la collectivité de poursuivre son désendettement ainsi que sa politique d'investissement avec une baisse du stock de la dette de -7 millions d'euros en 11 ans.**

Malgré la légère contraction de sa capacité de désendettement en lien avec un contexte macroéconomique défavorable, la Ville a très largement assaini son ratio de désendettement, exprimé en nombre d'années, comme le montre le graphique ci-après sur les 10 dernières années. Ce ratio, qui compare l'épargne brute et le stock de dette et qui témoigne de la capacité de la Ville à rembourser sa dette, a en effet été divisé par trois.



La constante amélioration du ratio de désendettement depuis ces dernières années est la résultante de la gestion maîtrisée des dépenses et de l'optimisation des recettes. Malgré une dégradation du contexte général sur les deux dernières années aboutissant au retour de l'effet ciseau avec une augmentation plus forte des dépenses de fonctionnement par rapport à la croissance des recettes de fonctionnement, la collectivité maintient un niveau pérenne de sa capacité d'investissement sans augmentation des taux de fiscalité, pour assurer l'entretien de son patrimoine et le développement de son territoire.

### 3- LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE

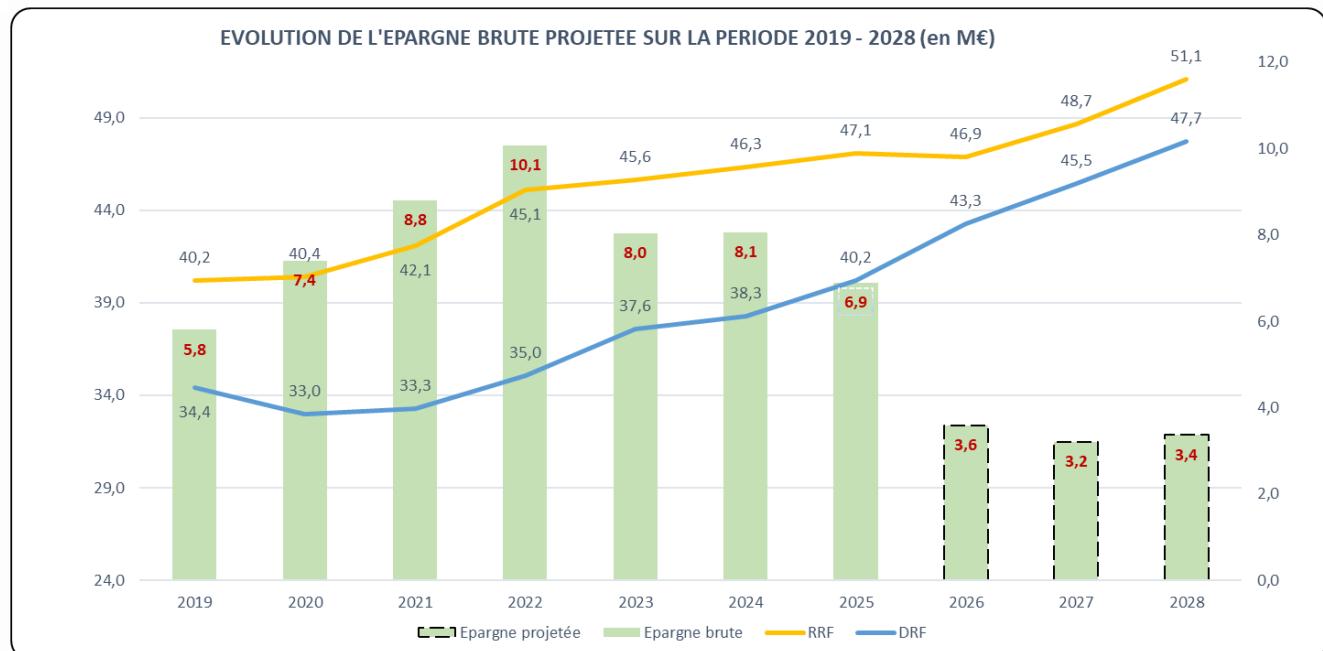
#### 3-1- L'Épargne Brute

##### ✓ La capacité d'épargne

La poursuite des politiques de modernisation et d'optimisation mises en œuvre depuis 10 ans, indispensable au développement de la commune en matière d'offre de services pour les L'Haÿsiennes et L'Haÿsiens, s'appuie sur les objectifs cibles déclinés ci-dessous pour la période 2025 - 2027 afin de préserver au mieux les capacités d'autofinancement de la ville :

- Maintien d'un taux d'épargne brute supérieur ou égal à 13 % par la maîtrise des dépenses de fonctionnement (seuil de vigilance fixé à 10 %) ;
- Maîtrise d'une capacité de désendettement maximale de 8 années en limitant le recours à l'emprunt (seuil de vigilance fixé à 12 ans).

Le graphique ci-après retrace la projection de l'épargne brute à atteindre pour maintenir la solvabilité financière de la collectivité en fonction de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF). **Le niveau d'épargne brute projeté 2026/2028 n'intègre pas la reprise des excédents de gestion des exercices antérieurs.** Il s'agit donc d'une projection établie sur la base de l'épargne projetée au vote du BP :



Par rapport à son niveau constaté sur les exercices 2019 à 2023, l'épargne brute pourrait s'infléchir sur les années 2026-2028 en raison de l'accroissement des charges de

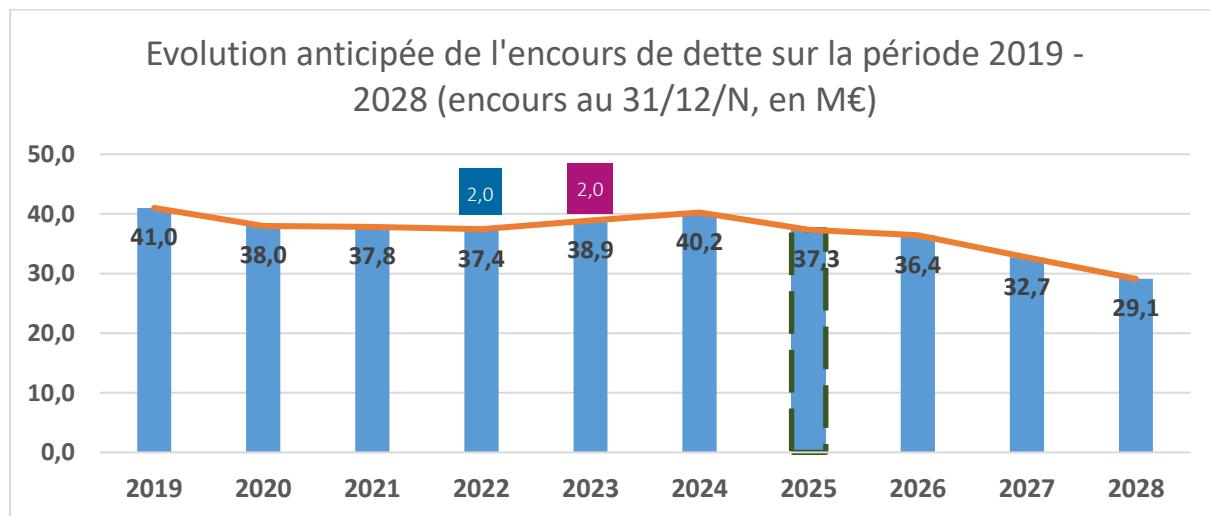
fonctionnement (coût de revalorisation des marchés et des contrats, charges induites sur les équipements nouveaux...), et du ralentissement anticipé de la croissance des recettes de fonctionnement avec la perte programmée du bénéfice du FSRIF, l'érosion des dotations de l'Etat et le moindre rendement des DMTO. Toutefois, la solvabilité financière de la collectivité restera largement préservée sans dégradation de sa capacité d'investissement, les ratios d'épargne brute et de désendettement restant supérieurs aux seuils d'alerte.

### 3-2- La trajectoire de la dette

En matière d'endettement, la collectivité poursuit sa stratégie financière historique de mobilisation annuelle d'un emprunt à hauteur de 2.7 millions d'euros. Avec en parallèle, depuis 2014, un remboursement annuel de capital de dette supérieur au montant emprunté afin de contribuer à désendettement la Ville. Cette ressource externe d'emprunt est destinée à la couverture du financement des opérations d'investissements ordinaires telles que certains travaux d'entretien du patrimoine et de réhabilitation des équipements publics, les acquisitions de véhicules, matériels, mobiliers, ...

Pour rappel, en partant de ce postulat et de l'estimation d'un niveau d'épargne brute comme retracée ci-avant, le ratio de désendettement, n'excède pas le seuil maximal d'alerte conventionnellement fixé à 12 années sur toute la durée de la prospective.

En incluant les nouveaux financements (2 700 000 € annuel), l'encours de la dette d'ici 2028 restera maîtrisé, et en diminution sur l'ensemble de la période 2026 - 2028.



(En bleu foncé = intégration de l'emprunt du SIPPEREC de 2.01 M€ portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie) ;

(En violet = intégration de l'emprunt BRED de 1.99 M€ suite à la reprise en régie directe de la Halle de marché) ;

(En pointillés vert = l'encours 2025 comprend le remboursement anticipé de l'emprunt de la Caisse d'Epargne intervenu en octobre 2025).

### 3-3- Un cadrage administratif pour respecter la trajectoire financière

Pour renforcer la solvabilité de la collectivité dans le respect des grands principes de l'équilibre budgétaire et consolider ses marges de manœuvre pour poursuivre la modernisation des services publics, le cadrage budgétaire adressé aux services en début d'année énonce les axes prioritaires à respecter. Ce cadrage a été défini par référence à l'estimation d'un niveau d'inflation anticipé et en intégrant les décisions gouvernementales qui ont fortement impacté les frais de personnel ces dernières années.

#### 3-3-1 Section de fonctionnement

##### 3-3-1-1 Les recettes :

- La fiscalité locale sera impactée par la seule revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée par le gouvernement dans le cadre du projet de Loi de Finances. Cette revalorisation correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) constatée entre novembre 2024 et novembre 2025. Cette revalorisation n'est pas connue au moment de la rédaction du ROB. Le dernier taux d'IPCH provisoire publié au 30 août 2025 sur les 12 derniers mois glissants est de +0.9 % ce qui donne une tendance.
- La politique tarifaire, ajustée aux ressources des usagers, est poursuivie. Après deux années exceptionnelles en 2023 et 2024 au cours desquelles « un bouclier tarifaire social » a été mis en place par l'application d'une revalorisation maximale à +3.0 % des tarifs des prestations municipales, revalorisation très inférieure au regard de la hausse générale des prix, la politique tarifaire pour l'année 2026 sera corrélée à l'évolution de l'inflation comme lors de l'année 2025.

##### 3-3-1.2 Les dépenses :

- Les charges à caractère général, en raison du contexte macroéconomique, devront être soumises à une double contrainte :
  - D'une part : observer une progression limitée à +1.5 % pour les charges dites « incompressibles » sur le chapitre 011 par rapport au BP 2025 ;
  - D'autre part : tendre vers une diminution de -5.0 % pour les charges dites « ajustables » par rapport à l'an passé.Ces objectifs ne tiendront pas compte des charges nouvelles liées à la mise en service des nouveaux équipements municipaux (Complexe Lallier, Parking public Lallier, Promenade de la Vanne ...).
- Les dépenses de personnel (chapitre 012) seront maîtrisées, malgré l'impact des dispositions réglementaires (URSAFF, CNRACL...) qui accroissent mécaniquement les dépenses salariales, et ne devront pas excéder une progression de + 2.0 %.

- Les dépenses de subventions aux associations et aux établissements publics seront maintenues à isopérimètre, à l'instar des années précédentes, afin de préserver les moyens d'action du tissu associatif local. Le budget alloué aux subventions inscrit en 2025 (soit 659 598 €) sera reconduit, y compris l'enveloppe de 10 000 € consacrée aux appels à projets des associations.

### 3-3-2 Section d'investissement

#### 3-3-2.1 Les recettes :

- Un recours maîtrisé à l'emprunt à hauteur de 2.7 M€ pour assurer la rénovation progressive du patrimoine adossé à la poursuite de l'objectif engagé de désendettement pérenne de la Ville ;
- La nécessité de dégager un autofinancement suffisant pour rembourser le capital de la dette sous peine de déroger au principe de l'équilibre budgétaire ;
- Le financement sur fonds propres des participations relatives aux concessions d'aménagement permettant de réaliser les projets de développement, de requalification et de renouvellement urbain de la Ville ;
- La recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels pour financer les dépenses d'équipement engagées par la municipalité.

#### 3-3-2.2 Les dépenses :

La réhabilitation du patrimoine existant est programmée sur la base d'un plan pluriannuel d'investissements en tenant compte de la priorisation des dépenses.

- Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, hors opérations exceptionnelles, l'enveloppe dédiée aux acquisitions de modernisation sera de 877 K€ dans la continuité des exercices précédents (informatique, acquisitions de matériels et mobiliers, modernisation de la flotte automobile).
- Dans le cadre de la poursuite du plan pluriannuel engagé sur les équipements scolaires et sportifs de la Ville ainsi que la requalification des espaces publics, les crédits alloués aux travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine de la ville seront d'environ 2.8 M€.
- Les participations financières au titre de la réalisation des nouveaux équipements publics du territoire seront autofinancées (médiathèque Locarno, aménagement des espaces publics du Cœur de Ville, infrastructures publics des quartiers Lallier et Paul Hochart ...).

## 4- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026

Dans la continuité des exercices budgétaires précédents, la commune poursuit la maîtrise de l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement dans un environnement national marqué de fortes incertitudes, afin de répondre aux besoins des administrés par le développement continu de l'offre de services tout en portant d'importants projets d'aménagement contribuant à la valorisation de son patrimoine.

**Le budget primitif 2026 sera voté à l'équilibre pour la huitième année consécutive dès le mois de décembre 2025 sans nécessité de reprise des résultats de l'exercice en cours, et sans recourir à la hausse des taux d'imposition.**

### 4-1 La section de fonctionnement

#### 4-1-1 Les recettes de fonctionnement

##### Les recettes de la fiscalité locale :

###### ✓ **Les contributions directes :**

Pour rappel, l'année 2023 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, après une dégressivité progressive depuis 2021. Néanmoins, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsiste, et la Commune a retrouvé le pouvoir de taux sur cet impôt en 2023.

Le panier fiscal pour l'année 2026, à l'instar de l'année précédente, se décompose comme suit :

- le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- le produit provenant de la compensation financière entre la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties corrigé par l'application d'un coefficient correcteur.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties demeure désormais la principale source de la dynamique de la fiscalité communale dont le produit varie en lien avec l'évolution des valeurs locatives adossées à l'inflation calculée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

Sur la base d'une hypothèse de revalorisation à +0.9 % des bases de Foncier Bâti appliquées à l'état fiscal 1259 de l'année 2025, la prévision budgétaire de la fiscalité directe pour l'année 2026 s'élève à 38 280 596 €. Ce montant inclut le produit issu de la taxe d'habitation sur les

résidences secondaires, ainsi que le produit issu du coefficient correcteur dont le montant figurant à l'état 1259 de l'année 2025 s'élève à 16 809 592 €.

**Les taux communaux d'imposition resteront inchangés en 2026**, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Taux Ville 2025	Taux Ville 2026
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	36,27 %	<b>36,27 %</b>
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	48,90 %	<b>48,90 %</b>
<b>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires</b>	26,29 %	<b>26,29 %</b>

**Pour rappel, depuis l'année 2021, le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à l'agrégation du taux communal (22,52%) et du taux départemental de l'année 2020 (13,75%), soit un taux de 36,27%. La Ville a maintenu son taux inchangé depuis 2014.**

Il est à noter qu'au moment de la réalisation du présent rapport d'orientations budgétaires, le produit fiscal définitif 2025 n'a pas encore été notifié, la Direction Générale des Finances Publiques adressant aux collectivités locales l'état fiscal définitif en toute fin d'année.

✓ **Les droits de mutations :**

Nonobstant la baisse du volume et du montant des transactions immobilières enregistrées en 2023, concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, une amorce de reprise est constatée depuis mai 2024 qui s'est confirmée en 2025. Par prudence budgétaire, il est envisagé de porter cette recette à 1.1 million d'euros au BP 2026.

En effet, après un ralentissement du marché immobilier, la hausse importante des taux d'intérêt, ainsi que le durcissement des conditions d'accès aux emprunts pour les acheteurs, la tendance s'est légèrement inversée suite aux multiples annonces de la Banque Centrale Européenne.

✓ **La taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE) :**

Pour 2026, l'inscription budgétaire au titre de la TICFE s'élève à 251 K€. Elle tient compte du remboursement de l'emprunt souscrit par le SIPPEREC dans le cadre du portage de l'enfouissement des réseaux de téléphonie (Orange, SFR).

✓ **Les droits de place :**

Pour rappel, la commune a repris en gestion directe la Halle de Marché au 1<sup>er</sup> février 2023. Il est proposé une inscription budgétaire d'un montant de 50 K€ au titre des droits de place pour l'année 2026. Ce montant est déterminé en fonction du nombre de jours d'exploitation de la Halle de Marché et du marché du Petit Robinson.

✓ **La taxe de séjour :**

Par délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, la commune a institué la taxe de séjour à compter de l'exercice 2025. Il est proposé une inscription budgétaire d'un montant de 15 000 € au titre des recettes de la taxe de séjour.

**Impôts et taxes :**

✓ **Le dispositif de péréquation (FSRIF) :**

Le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) est un dispositif de péréquation horizontale, consistant à ponctionner une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

L'Haÿ-les-Roses est redevenue éligible au titre de ce dispositif de péréquation horizontale seulement à partir de 2017. La ville en a bénéficié jusqu'en 2025 mais est définitivement sortie du dispositif du fait de l'amélioration significative de ses indicateurs financiers. Cette sortie a enclenché l'obtention d'une garantie à hauteur de 167 594 € pour 2025 mais qui disparaîtra en 2026, l'inscription budgétaire est donc nulle.

✓ **Les flux financiers entre la MGP, la Ville et l'EPT :**

S'agissant d'un mécanisme de redistribution de la « richesse » de la métropole, le niveau des dotations intercommunales dépend en partie du développement des recettes fiscales de la structure intercommunale. Or, la création de la Métropole du Grand Paris et des Établissements Publics Territoriaux a eu des conséquences réelles sur le dynamisme de ces recettes et donc, indirectement, des conséquences pour les communes membres, dont L'Haÿ-les-Roses.

Le versement par la MGP à la Ville de l'attribution de compensation auquel s'ajoute la majoration de la Dotation de la Part Salaire (DCPS) devrait être d'un montant équivalent à celui perçu en 2025, soit un montant de 5.1 millions d'euros. Depuis 2015, ce montant ne connaît pas de dynamique positive malgré l'inflation, ce qui entraîne chaque année une dégradation des marges de manœuvre budgétaires de la commune.

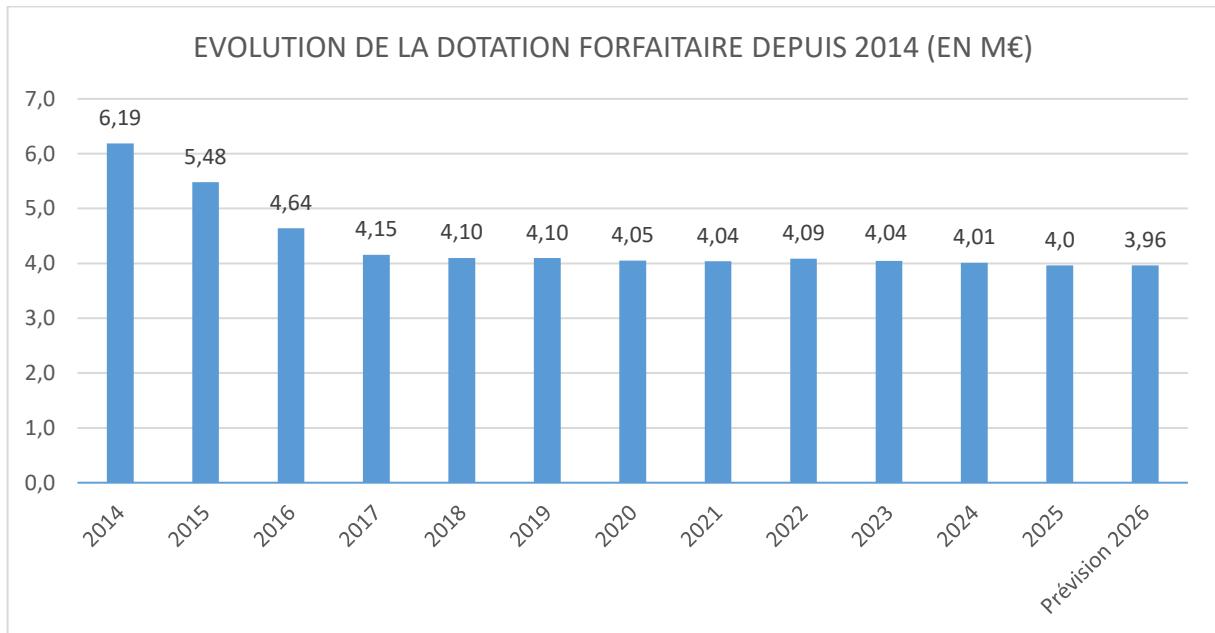
✓ **Les dotations, participations, et produits des services :**

**Les dotations de l'État :**

✓ **La dotation forfaitaire :**

En l'absence de données certaines pour 2026, le montant prévisionnel de la dotation forfaitaire est estimé à la baisse à hauteur de 3.9 millions d'euros aligné par rapport au montant notifié en 2025.

Pour rappel, la ponction de l'État depuis 2014 sur la dotation forfaitaire de la commune représente 2.2 millions d'euros de perte annuelle de recettes sur la base des recettes 2014 comme le précise ce graphique ci-dessous :



Il est à noter qu'au-delà de cette perte annuelle de recettes, cette baisse drastique des dotations de l'Etat représente une perte totale de 23.62 millions d'euros entre 2014 et 2026 pour la commune.

✓ **La dotation de solidarité urbaine (DSU) :**

Au regard des indicateurs financiers le montant de la DSU est apprécié sur l'enveloppe allouée en 2025 augmenté de plus de 24 K€ pour tenir compte de l'impact du facteur démographique.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que toute modification des critères d'éligibilité qui pourrait intervenir sur le calcul du potentiel financier pourrait jouer sur la perception ou le montant de cette dotation.

En 2025, la Ville se situe au 592<sup>ème</sup> rang sur 706 éligibles. En l'absence de données certaines pour 2026, le montant prévisionnel est d'un montant de 619 K€.

✓ **La dotation nationale de péréquation (DNP) :**

Dernière composante de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation, est destinée à réduire les écarts de richesse entre communes. Pour l'année 2026, le montant prévisionnel est estimé à 73 K€.

### **Les participations :**

- La situation économique actuelle et les restrictions budgétaires impactent les enveloppes disponibles en matière de subventions ou de participations des partenaires financeurs de la Ville (État, Conseil régional, Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales...) ayant pour corollaire la nécessité d'adopter une vigilance accrue dans ce domaine.

Pour l'année 2026, le montant total attendu des participations de la CAF s'élève à 1.04 M€.

Par ailleurs, au niveau du secteur jeunesse, depuis l'année 2024, de nouvelles participations de la CAF sont versées au titre de plusieurs dispositifs (accueil service civique, prestation de service jeunes, initiative jeunes, et action passerelle CM2/6<sup>ème</sup>). Ces dispositifs étant reconduits, il est inscrit une enveloppe équivalente à celle allouée en 2025.

Les services municipaux continuent en outre chaque année de déposer des dossiers de demande de financements pour les différents projets portés.

- En 2025, au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), il est proposé une reconduction de l'inscription budgétaire soit une recette d'un montant de 40 K€.

### **Les produits des services :**

Les recettes générées par le produit des services sont majoritairement estimées sur la base de la fréquentation réelle constatée. Elles concernent entre autres :

- Le secteur périscolaire qui couvre la pause méridienne, les activités pré-post scolaires, les accueils de loisirs sans hébergement pour un montant global de 1.64 M€ ;
- Le Centre municipal de santé : la prévision budgétaire 2026 est ajustée aux effectifs des professionnels de santé en poste au sein du CMS au moment de la rédaction du présent rapport ;
- La jeunesse (séjours, activités ...) et la petite enfance (crèche ...) ;
- Les sports (tennis squash) ;
- La culture (auditorium) ;
- Le secteur social dont notamment l'activité de portage à domicile (soit 124 K€).

### **Les recettes d'ordre :**

Elles retracent notamment le montant des reprises des subventions transférables d'investissement (opérations d'ordre de transferts entre sections sur le chapitre 042). Elles correspondent à l'amortissement en section de fonctionnement des subventions correspondant à des biens qu'elles ont financés. Elles permettent d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

Le montant pour l'année 2026 s'élève à 105 K€.

## 4-1-2 Les dépenses de fonctionnement

La nécessité de conforter les marges de manœuvre structurelles de gestion mobilisées depuis 2014 et le niveau d'autofinancement de la collectivité exige d'assurer en permanence la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les compétences obligatoires de la commune, ainsi que la nature des contrats de prestations de service engagés, confèrent à la structure de la section de fonctionnement une certaine rigidité ne laissant à la Ville, d'un exercice à l'autre, qu'une marge de manœuvre réduite pour procéder à d'éventuelles adaptations dans les affectations de crédits, en dehors de toute modification du périmètre des politiques publiques.

Le contexte économique vient renforcer ces prérequis. Malgré une légère inflexion des prix sur les matières premières et les denrées alimentaires, il est indispensable de poursuivre la gestion prudentielle menée ces dernières années sur les dépenses de gestion.

Il est à noter pour 2025 et 2026 l'intégration de nouveaux équipements publics et infrastructures augmentant mécaniquement les dépenses de fonctionnement des structures communales.

Ces mesures nouvelles sont prises en compte dans la préparation du budget primitif 2026.

### Les dépenses de personnel :

#### ✓ **La structure des effectifs :**

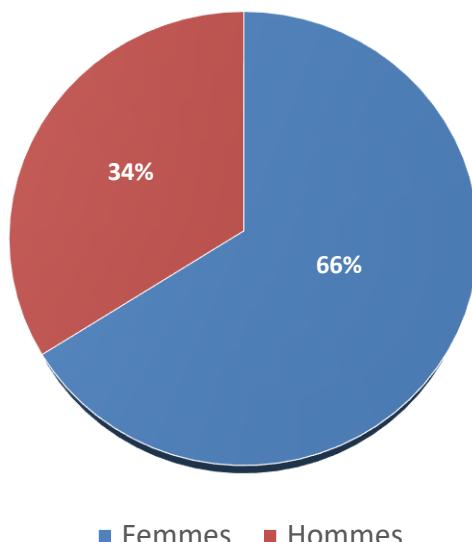
Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune compte 481 postes permanents au tableau des effectifs. La majorité des agents se répartissent entre la filière technique (50.52 %) et la filière administrative (29.11 %).

La répartition des effectifs de la collectivité se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre de postes	Pourcentage	Détail
A	73	15.18%	Dont 17 postes de spécialités médicales
B	48	9.98%	
C	360	74.84%	
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>100%</b>	

Les femmes représentent 66 % des agents ce qui reste cohérent avec les collectivités de taille similaire.

### Répartition par genre



Les postes d'apprentis, créés en 2018, seront maintenus dans le tableau des effectifs pour 2026, confirmant ainsi l'engagement de la collectivité en faveur de l'accès à l'emploi pour les jeunes et du soutien au développement de la formation en alternance.

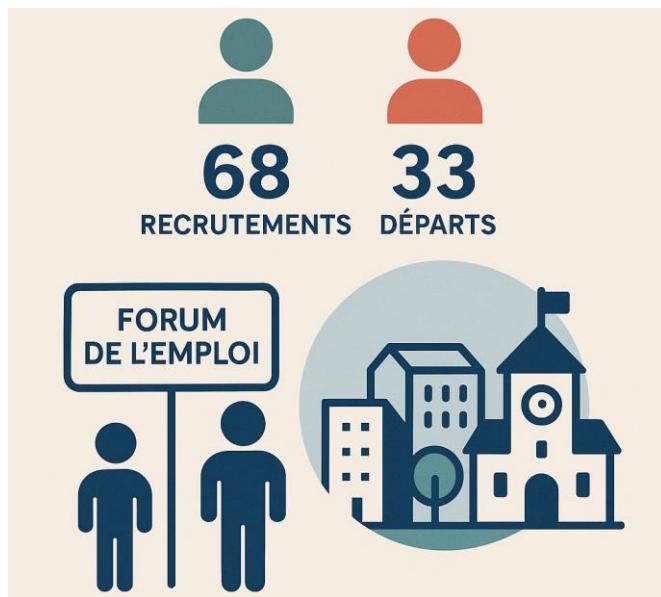
La démographie reste tendanciellement similaire à celle du dernier rapport égalité femmes hommes. En effet, les femmes sont âgées en moyenne de 49 ans contre 45 ans pour les hommes.

La répartition des classes d'âge au sein de l'organisation souligne ainsi l'importance de poursuivre les actions engagées depuis 2014 en matière de formation, de prévention et de reclassement des agents confirmant ainsi l'engagement de la collectivité en faveur de l'accès à l'emploi pour les jeunes et du soutien au développement de la formation en alternance.

En effet, dans le cadre de la gestion du reclassement, la création d'un poste d'agent polyvalent volant Mairie a permis de répondre de manière efficace aux restrictions physiques des agents tout en optimisant les ressources humaines. Ce poste flexible, adaptable aux capacités et aux contraintes physiques des agents reclassés, favorise leur réinsertion professionnelle en leur assignant des missions variées en fonction des besoins de la collectivité. Ces trois dernières années, la collectivité a déjà réussi à reclasser huit agents, leur offrant ainsi un environnement professionnel sécurisé et adapté à leurs contraintes, leur permettant de continuer à travailler dans des conditions optimales. Cette approche proactive présente plusieurs avantages économiques et organisationnels : la réduction des arrêts maladie grâce à l'adaptation des conditions de travail, l'optimisation de la répartition des effectifs avec un agent pouvant être affecté à plusieurs services, et la limitation du turnover par la mise en place de solutions de reclassement interne. Enfin, cette mesure garantit une meilleure continuité du service public en conservant des agents expérimentés et assure des

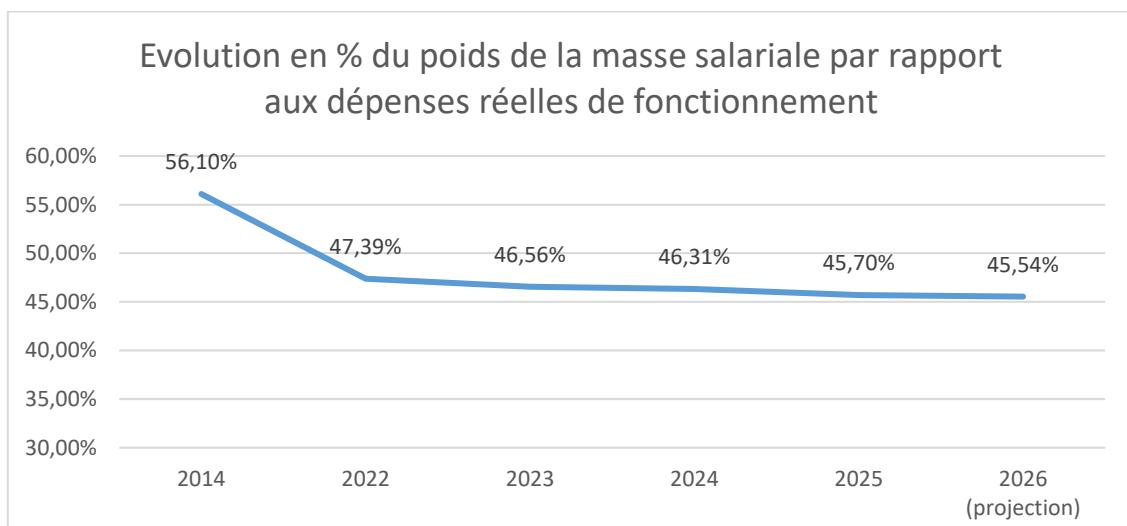
conditions de travail améliorées, témoignant de l'engagement de la Mairie en faveur du bien-être au travail.

Depuis plusieurs années, la collectivité a anticipé le vieillissement de ses agents en mettant en œuvre des mesures telles que la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) depuis 2017, ainsi que des dispositifs d'accompagnement et de reclassement comme les parcours emploi relais et la réalisation de bilans de compétences.



#### ✓ La masse salariale

A ce stade de la préparation budgétaire, la masse salariale représenterait 45.70 % des dépenses de fonctionnement contre 55.1 % en 2014. Cette réduction de 9.4 points démontre d'une réelle maîtrise des frais de personnels malgré le taux de contribution employeur à la CNRACL passant de 34.65 % en 2025 à 37.65 % en 2026, soit une progression de 3 points correspondant à une hausse relative d'environ 8.7 %.



Pour l'année 2026, l'augmentation de la masse salariale est projetée à un niveau inférieur à l'année 2025, reflétant la volonté de la collectivité de rester en phase avec la réalité économique et budgétaire. Cette stabilité témoigne d'une gestion rigoureuse des effectifs et des rémunérations, tout en garantissant la prise en compte des besoins sociaux des agents.

En effet, l'anticipation des coûts sociaux, et plus particulièrement la prise en charge de la prévoyance et de la mutuelle des agents à raison d'une participation de la ville de 30 euros pour tous les agents (à hauteur de 170 000€), constitue l'une des principales nouveautés budgétaires pour 2026. Cette mesure vise à améliorer la couverture sociale des agents tout en renforçant leur protection face aux aléas de la vie professionnelle et personnelle.

Ces dispositions, bien que génératrices de coûts supplémentaires pour la masse salariale, s'intègrent dans une démarche plus large d'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de la collectivité. Elles contribuent à renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale, tout en répondant aux attentes des agents en matière de sécurité sociale.

L'impact budgétaire de ces nouvelles charges sociales est toutefois maîtrisé, grâce à une planification budgétaire rigoureuse et une anticipation des réformes. En dépit de ces ajustements, l'augmentation de la masse salariale reste maîtrisée à +2.7%, démontrant une réelle capacité d'absorption des nouvelles obligations sociales sans compromettre l'équilibre global des finances de la collectivité.

Le montant de la masse salariale est ainsi évalué à 23.4 M€. Elle se décompose ainsi :

- Rémunération des agents titulaires : 10.5 M€
- Rémunération des agents contractuels : 5.1 M€
- Cotisations (URSSAF, caisses de retraites, centre de gestion, CNFPT, etc.) : 6.2 M€
- Charges diverses (allocations chômage, médecine du travail, etc.) : 1.6 M€, dont 0.44 M€ de titres-restaurant et 0.33 M€ d'heures supplémentaires.

En effet, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les titres-restaurant relèvent de l'article 6478 « Autres charges sociales diverses », lequel est rattaché au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

### ✓ **La Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)**

En 2026, la Ville consolide sa démarche de modernisation RH et de qualité de vie au travail autour de trois axes complémentaires :

#### **1. Intranet nouvelle génération pour tous les agents**

Après la dématérialisation, en 2025, des bulletins de paie et de la gestion des congés l'effort se porte sur un intranet repensé comme plateforme d'information et de collaboration.

#### **2. Sécurité, prévention et accompagnement renforcés**

- Accueil sécurité : sensibilisation de 3h00 pour tous les nouveaux entrants.
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail : les 120 agents formés en 2025 jouent désormais un rôle d'ambassadeurs ; ces formations se poursuivront pendant toutes l'année 2026.
- Programmes spécifiques à destinations des agents d'accueil : modules sur les troubles psychiques, handicaps moteurs ou sensoriels, et gestion de situations d'agressivité.
- Exercices d'évacuation incendie sur différents sites (CMS, auditorium et Hôtel de Ville réalisés en 2025).

### **3. Santé, bien-être et culture de la prévention**

- Campagnes “Octobre Rose” et “Movember” élargies : conférences médicales internes, ateliers d'auto-dépistage, campagne d'affichage, sensibilisation aux maladies cardiovasculaire, précarité menstruelle en partenariat avec le CCAS.
- Soutien psychologique et sophrologie pérennisés.
- Mise en place d'un commandement nutritionnel avec l'accompagnement d'une nutritionniste.
- Plan ergonomie : renouvellement du mobilier ajustable et prêt de matériel adapté (souris verticales, sièges dynamiques) accompagné d'un tutoriel vidéo accessible depuis chaque poste.

Ces initiatives, articulées autour du numérique, de la sécurité et de la prévention, témoignent de la volonté de la Ville de bâtir un environnement de travail sûr, inclusif et toujours plus transparent, tout en maîtrisant ses impacts environnementaux grâce à la réduction massive du papier.

#### **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général regroupent notamment les achats de matières premières, les fournitures, les prestations de services, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation en lien avec les coûts de l'énergie, et les clauses contractuelles de révision des prix.

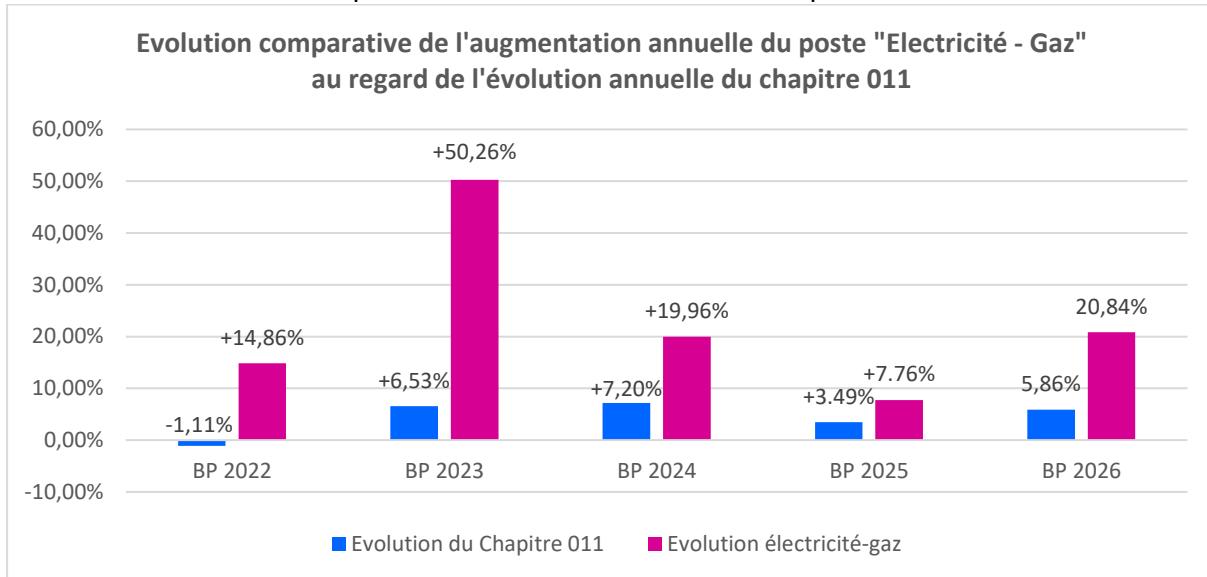
À ce stade de l'élaboration du budget, les charges à caractère général sont en augmentation de +5.55 % pour l'exercice 2026.

L'optimisation des coûts de fonctionnement incluant la modernisation des services publics est appréciée sur la base de l'étude rétrospective des comptes administratifs et du compte financier unique de l'exercice 2024.

Cette évolution de BP à BP se traduit à la fois par :

- ✓ Des augmentations :

- Du fait de la mise en service des nouveaux équipements, la collectivité a augmenté ses prévisions budgétaires sur le poste des fluides (électricité, gaz) à hauteur de +271 075 €, soit +20.84 %. Le graphique ci-après illustre cette forte hausse comparée à l'évolution annuelle du chapitre 011 :



✓ **Des ajustements :**

- Concernant les prestations de nettoyage des locaux, l'ajout de sites supplémentaires (Groupe scolaire Bessie Coleman et le gymnase Caroline Aigle) au marché actuel pour 2026 et de l'actualisation globale du marché suite à la dernière mise en concurrence entraîne mécaniquement une augmentation de +278 K€.
- Concernant le secteur scolaire et périscolaire, le bordereau de prix unitaire (BPU) du marché passé avec l'IFAC est soumis à une évolution contractuelle annuelle. Au regard de l'inflation et des coûts salariaux, pour l'année 2026, il est donc envisagé :
  - Au titre de la pause méridienne, une inscription de +64 K€ ;
  - Au titre des accueils de loisirs sans hébergement, une inscription de +25 K€ ;
  - Au titre des accueils pré-post scolaires, une inscription de +12 K€.
- Le marché de nettoyage de la voirie génère une augmentation de l'inscription budgétaire pour l'année 2026 de +76 K€ par rapport à l'inscription budgétaire au BP 2025 ;
- Les diverses primes d'assurances au titre des dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique sont réajustées en 2026 à hauteur de +30 K€ par rapport à l'inscription du BP 2025 afin de tenir compte du nouveau marché ;

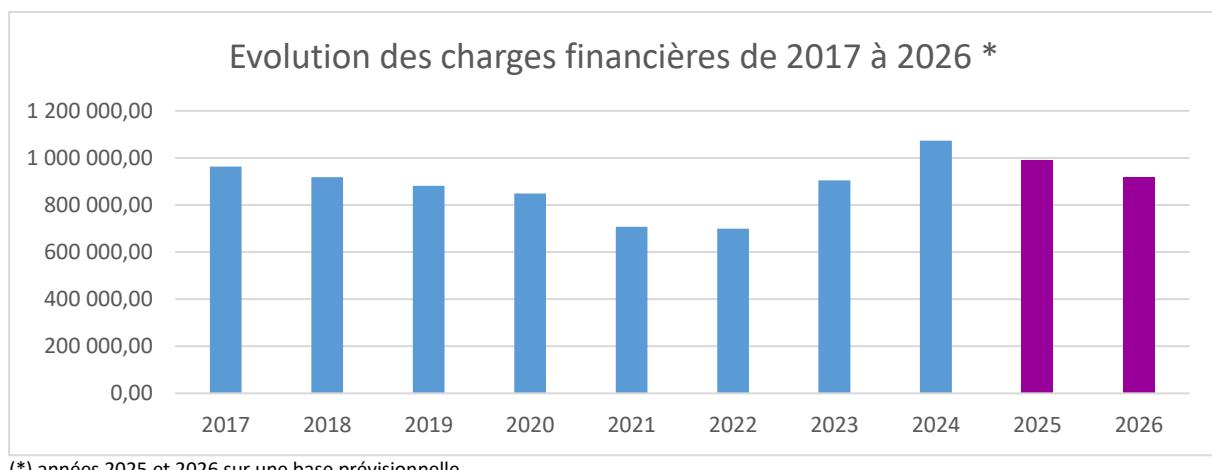
Comme les années précédentes, une vigilance permanente est appliquée aux différents contrats conclus par la Ville qui sont de fait ré-investiguer chaque année afin de limiter l'impact des hausses contractuelles incompressibles (maintenance, entretien, assurance, ...).

Malgré ce contexte budgétaire contraint, la collectivité souhaite poursuivre ses efforts en matière de programmation évènementielle afin de faire de L'Haÿ-les-Roses une ville animée pour ses habitants tout au long de l'année. Dans ce cadre, elle maintiendra en 2026 les moyens dévolus à la programmation évènementielle et festive proposée aux L'Haÿsiennes et L'Haÿsiens (Fête des seniors, L'Haÿ games, La Cavale L'Haÿssienne, Fêtes estivales, Feu d'artifice, Fête des sports et des loisirs, Marché de Noël...).

### Les charges financières :

Depuis 2014, afin de faire face à une dette héritée des précédentes mandatures supérieure de 20 % par rapport à la moyenne de la strate, la Ville s'est attachée à faire preuve d'une gestion active de sa dette et d'en maîtriser le volume et l'équilibre. Pour se faire, des actions ont été mises en place dans le but de réduire le stock de dette et de limiter l'impact des intérêts annuels. Cette politique de gestion a permis d'amortir la forte augmentation des taux de la BCE en 2023 et 2024 consécutifs à la guerre en Ukraine et contexte international.

L'inscription budgétaire pour l'année 2026 concernant les intérêts s'élève de façon prudentielle à 1 100 000 € (et 50 K€ d'ICNE) sur le chapitre 66.



Le montant des charges financières est à rapporter au faible montant de l'emprunt contracté annuellement et à ses conditions financières négociées au moment de la mobilisation.

Le taux moyen de la dette devrait s'élever au 31 décembre 2025 autour de 2.32 %, en baisse par rapport à l'année précédente en raison de la baisse des taux d'intérêts directeurs de la Banque Centrale Européenne. Pour rappel, le taux moyen de la dette en 2024 s'élevait à 2.59 %.

### Les autres dépenses :

#### ✓ **Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :**

Comme en 2025, il semblerait que le principal dispositif de péréquation horizontale des communes et des EPCI, à savoir le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait stabilisé à une enveloppe identique de 1 milliard d'euros.

La contribution de la ville de L'Haÿ-les-Roses pour 2026 est inscrite par prudence à 210 K€. Il convient de rappeler qu'entre 2014 et 2025, la commune a été prélevée d'un montant total de 2.4 millions d'euros.

#### ✓ **Les subventions et contributions :**

Dans ce contexte économique dégradé, la Ville fait de nouveau le choix de maintenir en 2026 son enveloppe budgétaire relative aux subventions aux associations. En outre, la Ville renouvelle son dispositif d'appel à projets à hauteur de 10 K€.

Le concours de la Ville en faveur des établissements publics de la Caisse des Écoles et du Centre Communal d'Action Sociale au travers de la subvention d'équilibre prévoit :

- Caisse des écoles une hausse de la subvention prévue au BP 2026 par rapport à celle de 2025, soit un montant de 409 K€ ;
- Centre communal d'action sociale : le maintien du montant de la subvention qui s'élèverait à 210 K€.

Enfin, au titre des contingents incendie, il est proposé d'inscrire la somme, correspondant à une estimation de 860 K€ au BP 2026.

#### ✓ **Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :**

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) est une dépense obligatoire pour la collectivité. Son montant s'élève à 8.17 millions d'euros hors nouveaux transferts.

#### ✓ **La Dotation aux amortissements :**

Il s'agit d'une dépense obligatoire qui constitue l'autofinancement de base, générant une recette d'investissement. L'épargne brute doit donc couvrir, *à minima*, la dotation aux amortissements. Son montant pour 2025 est estimé à 1,8 million d'euros. L'augmentation de l'inscription budgétaire depuis ces deux dernières années est due à l'augmentation des investissements portés par la Ville sur son patrimoine et aux nouvelles acquisitions dont le mode d'amortissement est celui du prorata temporis conformément au référentiel M57.

#### ✓ **L'autofinancement :**

L'autofinancement consiste en l'obligation de constituer notamment l'épargne destinée au remboursement du capital de la dette (3,7 millions d'euros). Par ailleurs, il traduit la volonté de constituer une épargne volontaire pour abonder les ressources propres permettant de limiter de manière pérenne le recours à l'emprunt et assurer le besoin de financement des dépenses nouvelles d'investissement.

L'épargne brute estimée à ce stade pour le vote du Budget Primitif 2026 dépasse la cible de trois millions d'euros (3,59 millions d'euros). A l'instar des exercices précédents, l'épargne brute n'intègre pas la reprise anticipée des excédents de gestion de l'exercice en cours.

Malgré une section de fonctionnement marquée par une forte rigidité des charges incompressibles, le principe de l'équilibre budgétaire est une nouvelle fois respecté. La maîtrise des charges de gestion courante, en particulier les charges ajustables, contribue à pallier en partie les hausses incompressibles en lien avec les clauses de révision des contrats et/ou marchés et l'évolution du coût des fluides.

Dans le contexte budgétaire extrêmement contraint conjugué à l'inflation, il demeure nécessaire de continuer à dégager des marges de manœuvre budgétaires pour assurer à la Ville un niveau suffisant d'investissements à court et moyen termes.

La poursuite de ces principes de gestion permet de présenter dès le mois de décembre 2025 un budget primitif 2026 à l'équilibre, sans action sur le levier fiscal, responsable et permettant de préserver la capacité d'autofinancement de la ville.

Ainsi, le budget 2026 permettra entre autres de conforter les orientations suivantes :

- La poursuite du travail engagé en matière de PPI concernant la construction de nouveaux équipements municipaux et le suivi des opérations d'aménagement urbain (médiathèque, pôle administratif et socio culturel de Lallier, finalisation de la rénovation du Centre Technique Municipal, réhabilitation des offices de restauration ...);
- Le maintien d'une dynamique en faveur du mieux vivre ensemble (lutte contre la fracture numérique, engagement pour la Laïcité, la citoyenneté et

les valeurs de la République, Nous L'Haÿsiens...) et la pérennisation du soutien à la vie associative locale ;

- Le développement d'une offre culturelle et évènementielle de qualité et accessible à tous tout au long de l'année (pérennisation des événements mis en place en 2024 et 2025 comme la fête du 14 juillet, L'Haÿ games,...) ;
- La poursuite des missions visant à assurer la tranquillité et la sécurité des L'Haÿsiens dans tous les quartiers de la commune et les espaces publics, dans un contexte de manque, toujours plus important de moyens, au sein des services de sécurité de l'État ;
- La poursuite des actions engagées en matière de renforcement et de dynamisation de la politique santé à l'échelle du territoire avec le projet de réhabilitation et transformation du Body Gym en Maison de Santé Pluridisciplinaire et la réalisation d'études permettant d'évaluer les capacités d'extension du Centre Municipal de Santé ;
- Le développement de nouvelles actions en direction du public jeunes dans l'ensemble des quartiers de la Ville, le renforcement du partenariat avec les établissements scolaires du territoire et la poursuite des réflexions concernant la création d'un nouvel équipement au sein du futur quartier Lallier gare ;
- Le maintien d'un soutien actif au fonctionnement des écoles ainsi qu'à la politique de réussite éducative malgré la diminution du soutien de l'Etat dans le cadre de la révision des contrats de ville ;
- La poursuite des objectifs et des moyens dévolus à la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 en priorisant les mesures favorisant la transition écologique et la biodiversité, ainsi que les actions en faveur du bien-être animal ;
- Le renforcement des moyens et ressources afin de poursuivre la rénovation énergétique et l'entretien du patrimoine et du cadre de vie ;
- La poursuite des moyens mobilisés pour le suivi et la mise en œuvre des objectifs du Contrat de Ville et de la future Convention de Renouvellement Urbain ;
- Le mise en œuvre d'un plan d'actions dans le domaine de l'inclusion et du handicap et la poursuite des actions engagées à travers le label Ville Amie des Ainés ;
- L'accélération des actions engagées afin d'améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire ;
- La poursuite du plan d'action adapté aux besoins du personnel en matière de rénovation des locaux, de formation, de prévention et de sécurité au travail au travers de la mise en œuvre des dispositions du Document Unique intégrant l'Évaluation des Risques Professionnels ;
- La poursuite du processus de modernisation de l'administration initié depuis 2014 (direction des nouvelles technologies, restauration scolaire...) ;

- Le développement de nouveaux dispositifs de contrôle de gestion interne et de contrôle qualité des prestataires externes.
- La mise en œuvre du schéma directeur du numérique de la collectivité et l'amélioration des dispositions techniques en faveur de la cybersécurité.

## 4-2 La section d'Investissement

### 4-2-2 Les recettes d'investissement

La typologie des recettes d'investissement est la suivante :

#### Les ressources propres :

Elles sont composées essentiellement :

- du FCTVA : les dépenses d'investissement éligibles au titre de l'année 2024 permettent d'inscrire en N+2 une estimation de recettes à hauteur de 800 K€ ;
- de la Taxe d'Aménagement (part fixe et part majorée) générée par la délivrance des autorisations d'urbanisme à hauteur de 100 K€. La réforme de la taxe d'aménagement applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022 rend difficile les prévisions de recettes afférentes dès lors que le fait générateur devient désormais la déclaration d'achèvement des travaux et non plus la délivrance du permis ;
- de la dotation aux amortissements estimée à 1,80 million d'euros ;
- de l'autofinancement.

#### Les ressources externes :

Elles sont composées essentiellement :

- de l'emprunt, avec un objectif d'emprunt usuel de 2.7 millions d'euros nécessaire au financement de la section d'investissement (le montant d'emprunt restant inférieur au remboursement de capital afin de poursuivre le désendettement de la commune) ;
- des subventions, avec une recherche systématique de subventionnements auprès des organismes publics (Europe, État, Région, Département, ANDS, Fonds d'investissement métropolitain, Plan de relance...).

Il est à noter que le budget étant équilibré en dépenses et en recettes, l'excédent de gestion 2025 sera constaté à l'occasion du compte financier unique et intégré dans le cadre du budget supplémentaire pour soutenir en priorité la politique d'investissement et la mise en œuvre de la planification stratégique des investissements.

## 4-2-3 Les dépenses d'investissement

### Les dépenses obligatoires :

Elles intègrent principalement le remboursement du capital des emprunts. Pour 2026, la charge de remboursement du capital de la dette s'élève à 3.52 millions d'euros.

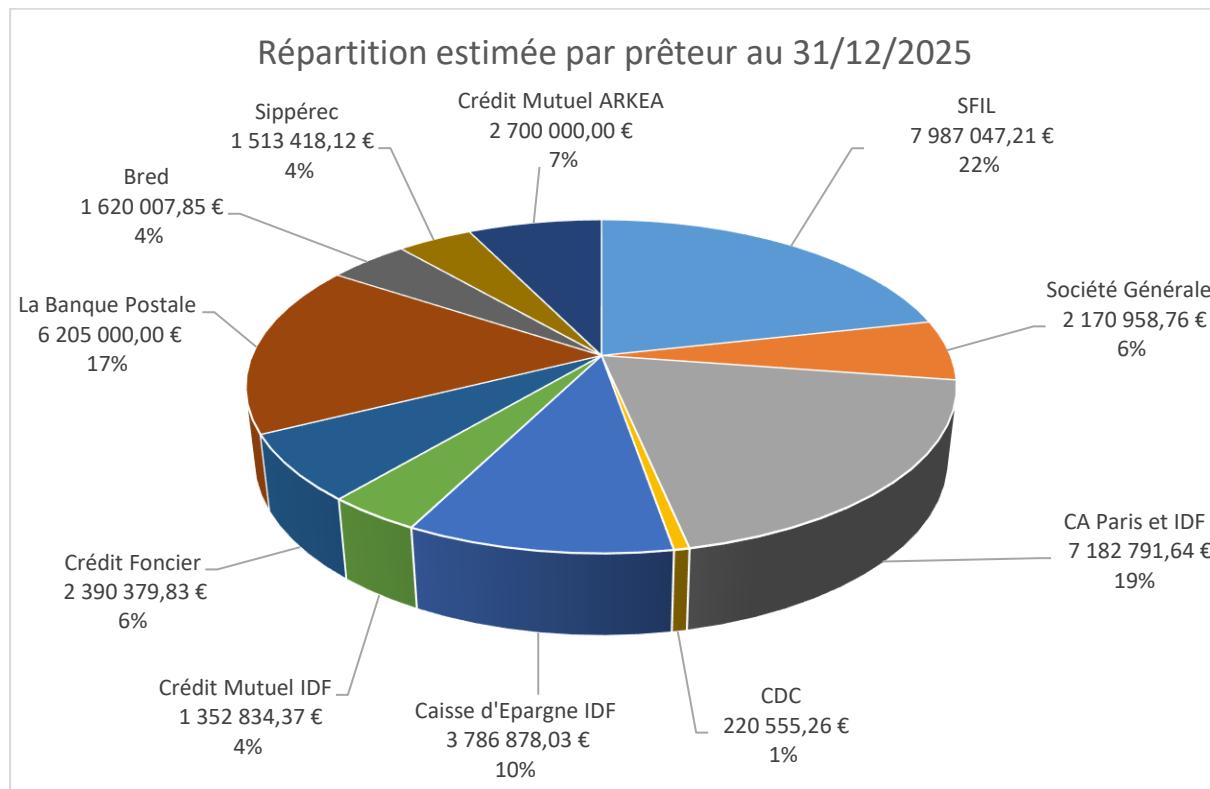
À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette de la Ville est composé de 32 contrats pour un volume global de 40 241 211 euros, dont la ventilation selon l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite se présente de la façon suivante :

Répartition des contrats au 1er janvier 2025 constitutifs de l'encours de dette		Encours en €	Pourcentage
32 contrats	Charte Gissler	40 241 210,80	100,00 %
dont			
31 contrats	1A(*)	37 649 210,80	93,56 %
1 contrat	1B(**)	2 592 000,00	6,44 %

(\*) Taux fixe simple ou taux variable simple (\*\*\*) Barrière simple

**Il est important de souligner que la Ville va se désendetter à hauteur de 3.1 millions d'euros entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025. L'encours de dette au 31 décembre 2025 est anticipé à 37.1 millions d'euros.**

Par prêteur, la composition estimée de l'encours de dette au 31.12.2025 est la suivante :



## 2-2-2 Les dépenses d'équipement :

D'autre part, dans le prolongement de la mise en œuvre des moyens dévolus à la rénovation progressive du patrimoine communal, mais également aux opérations de requalification urbaine, engagées depuis 2018, il est proposé de dégager des axes forts à savoir la poursuite de la rénovation énergétique des équipements publics, la réhabilitation du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, et la poursuite des opérations exceptionnelles programmées au sein des concessions d'aménagement.

Dès le vote du budget primitif, les dépenses consacrées à la rénovation du patrimoine atteignent 2,8 M€, un montant en progression par rapport à 2025, témoignant de l'engagement renouvelé en faveur de sa réhabilitation. Une enveloppe relative aux acquisitions et renouvellement du matériel, du mobilier, et des véhicules est mobilisée à hauteur de 657 K€.

Ces moyens permettront de financer des opérations d'entretien et de réhabilitation dans divers secteurs :

### ✓ Les frais d'études pour les bâtiments et les espaces verts :

- La poursuite des études techniques préalables et/ou nécessaires à la conduite de travaux (relevés, diagnostics plomb, amiante, phytosanitaires, coordination sécurité, levées de géomètres, topographiques...) pour un montant de près de 150 000€ ;
- L'étude complète pour les 2 terrains (dont un terrain de rugby et un terrain synthétique) du Stade Evelyne Gérard ainsi que la réhabilitation des vestiaires et tribunes.

### ✓ Les Groupes scolaires et la restauration :

- Les travaux à l'école élémentaire des Blondeaux dont :
  - La réhabilitation de trois salles au rez-de-chaussée à hauteur de 45 000 € ;
- Les travaux à l'école maternelle de la Roseraie dont :
  - La poursuite de la renaturation de la cour n°2 pour 500 000 € ;
- Les travaux au Groupe scolaire du Jardin Parisien dont :
  - La poursuite de la rénovation complète des classes ainsi que du mobilier à hauteur de 150 000 € ;
  - La rénovation des préaux à hauteur de 60 000 € ;
- Les offices de restauration :

- Les divers travaux de mise en normes à hauteur de 330 000 € ;
- La cuisine centrale :
  - La poursuite de la modernisation des équipements (chambre froide, TGBT) à hauteur de 30 000 € ;

✓ **Les équipements sportifs :**

- Le gymnase Chevreul :
  - Les travaux de rénovation de la toiture hauteur de 600 000 € ;
  - Le remplacement du sol sportif à hauteur de 80 000 € ;
- Le stade L'Haÿette :
  - La poursuite des travaux de réhabilitation des vestiaires, des toilettes et sanitaires ainsi que la rénovation des sanitaires publics à hauteur de 470 000 € ;

✓ **Les équipements culturels :**

- Le Moulin de la Bièvre:
  - Travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées d'un montant de 70 000 € ;

✓ **Les autres équipements :**

- La création d'une réserve et la réhabilitation de l'accueil du service Jeunesse estimée à 35 000 € ;
- L'aménagement des espaces extérieurs de la future maison pluridisciplinaire de santé (ex Body Gym) à hauteur de 100 000 € ;
- La quatrième phase des travaux d'aménagement du cimetière communal à hauteur de 50 000 € ;

✓ **Les espaces verts :**

- Le remplacement des jeux pour enfants au Parc de la Bièvre pour 35 000 € ;
- La reprise des cheminements au Square du Pigeonnier à hauteur de 50 000 € ;

✓ Divers bâtiments :

- La poursuite des travaux des ascenseurs à hauteur de 20 000 € ;
- Les travaux de rénovation et de modernisation des installations de chauffage à hauteur de 109 000 € ;
- Le remplacement des systèmes de sécurité incendie à hauteur de 50 000 € ;
- Les travaux de mise en sécurité (alarmes anti-intrusion et contrôle d'accès) dans divers bâtiments à hauteur de 95 000 € ;
- La poursuite du déploiement des dispositifs de vidéo protection à hauteur de 100 000 €.

✓ Les acquisitions :

- Le renouvellement des postes de travail, ordinateurs portables, écrans, et téléphones mobiles dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements, à hauteur de 89 630 € ;
- Le remplacement des matériels des offices relais et de la cuisine centrale, à hauteur de 97 179 € ;
- Le renouvellement du mobilier scolaire et de restauration dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements, à hauteur de 36 350 € ;
- La création d'un fonds de jeux vidéo et d'un fonds de livres dans le cadre de la future médiathèque, à hauteur de 15 000 € ;
- Le renouvellement des matériels divers pour les services régie bâtiment, logistique, propreté à hauteur de 33 000 € ;
- Le renouvellement des matériels divers pour l'espace public (matériels pour illuminations, astreinte technique, tondeuses, arrosage automatique, bancs, corbeilles,) à hauteur de 71 600 €
- L'acquisition d'un véhicule pour la Police municipale à hauteur de 45 000 € ;
- L'acquisition d'un véhicule électrique de transport collectif à hauteur de 220 000 € ;
- Le renouvellement du matériel de l'espace Dispan de Floran à hauteur de 41 000 € (changement de l'éclairage dans le cadre de la transition écologique, machine à brouillard, matériel d'exposition ;
- ...

Chaque année, des dépenses sont consacrées à l'amélioration des conditions de travail et d'équipements du personnel municipal, à l'amélioration de l'accueil des usagers, et génèrent en fonctionnement des économies, notamment d'énergie ou d'entretien courant.

Pour mémoire, dans le cadre des dépenses correspondantes au « Budget Vert », sont présentées ci-dessous quelques opérations déjà réalisées :

Reconstitution du groupe scolaire Lallier par la construction de deux nouveaux groupes scolaires de 25 classes chacun sur les quartiers Hochart et Lallier, répondant aux dernières normes en matière de performance énergétique et de bilan carbone.

Rénovation thermique des écoles :

**Remplacement des menuiseries / huisseries, isolation / brise-soleil :**

*Pour mémoire :*

- Elémentaire du Centre – isolation des façades sud et ouest et création brises soleil – 2021 : 732 547,07 €
- Elémentaire du Centre – isolation façade nord – 2022 : 176 998,90 €
- Maternelle des Garennes – remplacement des huisseries façade sud ouest et sud est – 2022 / 2023 : 504 470,64 €
- Elémentaire des Blondeaux – remplacement des menuiseries façade sud – 2022 : 487 010,36 € ;
- Maternelle du Jardin Parisien – reprise et travaux d'isolation - 2025 : 390 000.00 €

**Réfection des couvertures / toitures :**

*Pour mémoire :*

- Espace Culturel Dispan de Florance (Auditorium) :
  - réfection de la couverture et étanchéité – année 2023 : 517 482,91 € ;
  - réfection des vitrages – année 2024 : 274 452,97 €.

**Chaudière :**

*Pour mémoire :*

- Maternelle des Garennes – passage chaufferie du fioul au gaz – 2020/2021 : 139 666,87 € ;
- Gymnase de la Vallée aux Renards – passage chaufferie du fioul au gaz – 2021/2022 : 192 664,60 € ;
- Office de restauration des Blondeaux – passage raccordement au réseau de chaleur urbain 2021/2022 : 245 287,46 € ;

**Autres bâtiments :**

- Rénovation du Centre Technique Municipal 2023/2025 – 3 500 000€.

### **Les participations financières :**

Les opérations d'aménagement engagées ces dernières années sont financées à travers les bilans des concessions. La Ville contribue à une part minoritaire du financement des futurs équipements publics par le biais du versement de participations à la réalisation des équipements publics.

Pour 2026, aucune inscription budgétaire ne s'avère nécessaire pour les concessions d'aménagement Cœur de Ville, Locarno et Lallier Gare, la collectivité ayant anticipé le financement des participations de l'année 2026 sur fonds propres via la mobilisation d'une partie des excédents de gestion des années antérieures conformément à son engagement.

Les éventuelles adaptations du montant de la participation de la Ville sur la concession Cœur de Ville, en cours de chiffrage, seront apportées par le produit de cession de terrains que la Ville cédera à Citallios, terrains ensuite cédés au promoteur Emerige. Le produit de cession est estimé à 3 000 000 € sur la base d'une promesse de vente déjà signée entre la Ville et l'aménageur.

Pour mémoire, il s'agit des investissements patrimoniaux suivants :

✓ Concession Locarno :

La concession Locarno comprend la création d'une nouvelle Halle de marché et d'un parking public (livrés en 2021), d'une nouvelle médiathèque et de son jardin, d'une place publique ainsi que l'aménagement des séquences 3, 4 et 5 de la promenade de la Vanne.

Les inscriptions budgétaires antérieures financent sur fonds propres les participations restant à couvrir sur cette opération d'aménagement à hauteur de 100%.

✓ Concession Cœur de la Ville :

L'opération Cœur de ville intègre la création d'une place publique pavée et arborée donnant sur de nouveaux commerces, d'un parking public en sous-œuvre (avec un parking provisoire en phase travaux), la requalification des espaces publics intégrant un réseau de noues et l'augmentation du nombre d'arbres plantés, ...

Conformément à l'avenant n°3 de la convention de subvention, le solde de la participation financière d'un montant 638 388 € a été préfinancé lors du Budget Supplémentaire de l'année 2024. Le retard pris par le projet, du fait des nombreux recours portés par l'opposition, a pour conséquence une réévaluation de son coût pour un montant de 2 420 000 € qui seront portés sur le budget primitif 2026, en regard d'une recette d'investissement de 3 000 000 € issue du produit de cession des terrains Ville. L'ensemble de la participation de la Ville sera ainsi couverte à hauteur de 100%.

✓ Concession site Lallier Gare :

La concession regroupe un gymnase, un groupe scolaire de 25 classes, un centre de loisirs, un parking public de 200 places, un équipement de proximité, une place publique, des voiries, un square public, ...

La participation financière de la Ville pour l'année 2025 d'un montant de 14,7M€, conformément à la convention de subvention, a été financée à l'occasion du budget supplémentaire de l'année 2025. Parallèlement, la cession des terrains sur lesquels sont implantés l'actuel groupe scolaire et le gymnase vont générer des recettes permettant l'autofinancement de la participation.

Sur le budget primitif 2026, il sera proposé de financer une partie des investissements à hauteur de 580 000€ en vue du financement de la participation 2027 estimée à 1,8 M€. En 2026, la Ville aura versé 90% des participations dues à la réalisation des équipements publics de la concession.

✓ Concession Paul Hochart :

L'opération Paul Hochart intègre notamment la création d'un nouveau groupe scolaire de 25 classes et d'un nouveau centre de loisirs, un nouveau complexe sportif (livrés au printemps 2023), un parking public souterrain de 115 places, une maison de quartier et un aménagement de l'espace public complété par la réalisation de cheminements piétons, de voiries, d'une place ainsi que d'un square public.

La Ville a financé l'intégralité de sa participation à la réalisation des équipements publics, le dernier versement ayant été effectué en 2022.

Les opérations exceptionnelles :

Elles concernent pour l'année 2026 les opérations de requalification de l'espace public qui contribuent :

- à l'amélioration des conditions d'accessibilité des groupes scolaires de la commune, accessibilité des espaces extérieurs des bâtiments ; travaux de clôture, pose de portails, portillons, ... ;
- à la résolution de certains dysfonctionnements constatés en matière de circulation et de stationnement, création de zone de stationnement bleue, verte, marquage au sol ;
- et à l'aménagement des espaces verts de proximité (squares, promenade de la Vanne...).

L'ensemble de ces opérations d'investissement concourent à la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Tel est le cas, à titre d'exemple, des opérations dites exceptionnelles suivantes pour lesquels les montants sont estimés à l'instant présent :

### **Rénovation des cours d'écoles :**

*Pour mémoire :*

- Maternelle de la Vallée aux Renards – renaturation de la cour d'école - 2023 : 452 331.94 € ;
- Maternelle des Garennes – renaturation de la cour d'école - 2024 : 477 761.43 € ;
- Maternelle de la Roseraie phase 1 – renaturation de la cour d'école - 2025 : 600 000.00 € ;  
Maternelle de la Roseraie – renaturation de la cour d'école phase 2 – 2026 : 500 000 €.

*PPI :*

- Maternelle des Blondeaux – renaturation de la cour d'école - année 2027: 700 000 € ;
- Maternelle du Jardin Parisien phase 1 – renaturation de la cour d'école – année 2028 : 500 000 €
- Maternelle du Jardin Parisien phase 2 – renaturation de la cour d'école – année 2029 : 500 000 €
- Elémentaire du Jardin Parisien – renaturation de la cour d'école JP A et JP B – année 2030 : 1 500 000 € ;
- ALSH Simone Veil – renaturation de la cour et des espaces extérieurs – année 2031 : 500 000 €
- Ecole élémentaire des Blondeaux – renaturation des cours – année 2032 : 900 000 €
- Ecole élémentaire du Centre – renaturation des cours et rénovation des clôtures périphériques – année 2033/2034 : 1 200 000 €

### **Requalification des squares :**

*Pour mémoire :*

- Square Elmelik – travaux de requalification - 2020 / 2021 : 361 637,36 € ;
- Square Baudin – travaux de requalification - 2023 / 2024 : 588 899,20 € ;
- Promenade de la Vanne – travaux de requalification – 2022 / 2025 : 3 095 908 € ;

*PPI :*

- Square Ferrer – travaux de requalification – 2027 / 2028 : 450 000 € ;
- Parc de la Bièvre – travaux de requalification après travaux de renaturation de la Bièvre portés par la Métropole du Grand Paris – 2028/2029 : 1 500 000 € ;
- Esplanade de la Bièvre – travaux de réaménagement – 2030/2031 : 500 000 €.

## SYNTHESE

Le projet de budget primitif 2026 de la commune est une nouvelle fois élaboré avec responsabilité et sérieux dans un contexte fragile, notamment dégradé sous l'effet conjugué du déficit budgétaire chronique du pays, de l'instabilité politique et des charges supplémentaires supportées du fait de décisions unilatérales de l'Etat.

Dans un contexte institutionnel marqué par les démissions successives de deux premiers ministres, fait inédit sous la Vème République, et l'instabilité politique qui en découle, les collectivités territoriales demeurent confrontées à de fortes incertitudes quant à leur contribution au redressement des comptes publics. Les orientations budgétaires de la Ville doivent ainsi être établies avec prudence, en intégrant les possibles évolutions des relations financières entre l'État et les collectivités. Cette situation appelle à une vigilance accrue dans la définition des priorités locales, afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en maintenant la capacité d'investissement indispensable au développement du territoire.

Dans ce contexte, une gestion prudente et responsable au niveau communal reste plus que jamais de mise au regard par ailleurs du montant des charges supportées par la collectivité.

Dans le même temps, l'absence de décision politique concernant le schéma financier régissant les relations entre la MGP et les Etablissements publics territoriaux pourrait conduire, dans les années à venir, à une hausse de la contribution au fonctionnement du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre via le FCCT des Villes, et corrélativement à une augmentation de leurs charges doublée d'une baisse de leurs ressources.

Malgré ce contexte et ces facteurs de risque, les objectifs du cadrage budgétaire permettent en 2026 de maintenir de nouveau la trajectoire financière visant à dégager une épargne brute suffisante afin de financer les projets de rénovation, d'entretien, d'aménagement des équipements et espaces publics, et de construction de nouveaux équipements publics en partie programmés au sein des concessions d'aménagement, tout en poursuivant une trajectoire vertueuse de désendettement de la Ville.

Afin de relever les défis majeurs de demain en matière notamment d'Education, de numérique, de cyber sécurité, de sécurité, ... et pour poursuivre la modernisation de nos services publics et la politique de développement du territoire qui seuls permettront durablement l'amélioration du cadre de vie des L'Haÿsiennes et des L'Haÿsiens, la Ville persévétera dans ses efforts de gestion tant en 2026 que dans les années à venir. Dans cette perspective, la construction du projet de budget 2026 est orientée vers la consolidation de la capacité d'épargne au bénéfice, en section de fonctionnement, du soutien aux actions dédiées à l'amélioration du vivre ensemble, et, en investissement, aux opérations de revalorisation du patrimoine de la commune.

**Comme les années précédentes, le budget 2026 pourra être voté, dès le mois de décembre sans nécessité de reprise de l'excédent de gestion, et sans augmentation de la fiscalité.**